

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 99/141 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE «CORSICA NAZIONE » ET RELATIVE A LA CONDAMNATION DES ATTENTATS COMMIS A AJACCIO

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 1999

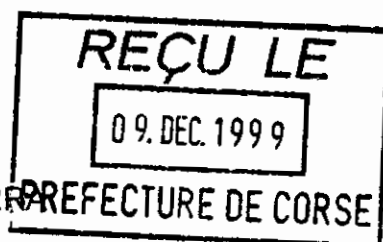
L'An mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, et le vingt-six novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Alexandre ALESSANDRINI, Nicolas ALFONSI, Joseph ANTONA, Jean-Claude BONACCORSI, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Joseph CHIARELLI, Vincent CICCADA, Laurent CROCE, Joselyne FAZI-MATTEI, Robert FELICIAGGI, Jules-Laurent FERRANDI, César FILIPPI, Jean-Valère GERONIMI, Marie-Thérèse GRISONI, Simone GUERRINI, Jean JALPI, Mireille LANFRANCHI, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, François MOSCONI, Jean MOTRONI, Madeleine MOZZICONACCI, Martin MURACCIOLI, Paul PATRIARCHE, Don Pierre PIETRI, Paul QUASTANA, Simon RENUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Gérard ROMITI, José ROSSI, Paul RUAULT, Ange SANTINI, Marcel SIMEONI, Antoine SINDALI, Michel STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Jean-Toussaint TOMA, Marie-Jean VINCIGUERRA

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Pierre CHAUBON à M. François-Xavier MARCHIONI
M. Pierre-Philippe CECCALDI à M. Robert FELICIAGGI
M. Jean-Charles COLONNA à M. Camille de ROCCA SERRA
M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT à M. François MOSCONI
M. Paul GIACOBBI à M. Alexandre ALESSANDRINI
M. Jean-Baptiste LANTIERI à M. Marie-Jean VINCIGUERRA
M. Pierre-Timothée PIERI à M. Martin MURACCIOLI
M. François TIBERI à M. Jean-Toussaint TOMA
M. Émile ZUCCARELLI à M. Nicolas ALFONSI



L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 53,
- VU la motion déposée par le groupe « Corsica Nazione »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE la motion dont la teneur suit :

« L'Assemblée de Corse,



CONDAMNE les attentats commis le 25 novembre 1999 à Ajaccio, en fin de matinée, ayant mis en danger des vies humaines,

ADRESSE son réconfort et sa solidarité aux victimes et à l'ensemble des personnels des administrations visées par ces actes,

DECLARE que la gravité de la situation impose l'ouverture immédiate d'un dialogue entre l'ensemble des composantes de la communauté corse, sous l'égide de l'Assemblée de Corse ».

ARTICLE 2 :

Cette motion a fait l'objet d'un vote à scrutin public, dont les résultats sont les suivants :

ONT VOTE POUR : (13) - Mmes et MM.

Pierre-Jean CASTA, Vincent CICCADA, Joselyne FAZI-MATTEI, César FILIPPI, Jean-Valère GERONIMI, Jean JALPI, Mireille LANFRANCHI, Jean-Baptiste LANTIERI, Paul QUASTANA, Gérard ROMITI, Marcel SIMEONI, Jean-Guy TALAMONI, Marie-Jean VINCIGUERRA.

ONT VOTE CONTRE : (2) - MM.

Nicolas ALFONSI, Émile ZUCCARELLI

SE SONT ABSTENUS : (9) - Mme et MM.

Joseph ANTONA, Jean-Claude BONACCORSI, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Pierre CHAUBON, François-Xavier MARCHIONI, Paul PATRIARCHE, Simon RENUCCI, Paul RUAULT, Antoine SINDALI.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : (27) - Mmes et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Alexandre ALESSANDRINI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Laurent CROCE, Robert FELICIAGGI, Jules-Laurent FERRANDI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Paul GIACOBBI, Marie-Thérèse GRISONI, Simone GUERRINI, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, François MOSCONI, Jean MOTRONI, Madeleine MOZZICONACCI, Martin MURACCIOLI, Pierre-Timothée PIERI, Don Pierre PIETRI, Camille de ROCCA SERRA, José ROSSI, Ange SANTINI, Michel STEFANI, François TIBERI, Jean-Toussaint TOMA.

ARTICLE 3 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 26 novembre 1999

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée



Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,



José ROSSI

